

FICHE-INFO : LES CYBERVIOLENCES DÉFINIES

CYBERVIOLENCES : DÉFINITION

Les cyberviolences peuvent être définies comme des comportements d'agression via les médias numériques (Internet, textos, courriels, médias sociaux, sites de clavardage, jeux vidéo en communauté, etc.) portant atteinte à l'intégrité **physique, sexuelle, psychologique, économique** ou **sociale** d'une personne.

Bien qu'elles soient faites de manière virtuelle, elles ont des répercussions bien réelles.

Parfois, il y a aussi un chevauchement entre des cyberviolences et des violences faites en personne.

Certaines cyberviolences sont des crimes.¹

CYBERVIOLENCES ENVERS LES FEMMES ET LES FILLES

Personne n'est à l'abri des cyberviolences, mais nous abordons ici plus particulièrement celles faites aux femmes et aux filles parce qu'elles sont plus nombreuses.

Une étude menée auprès de 935 ados démontre que **61 % des filles** ont rapporté avoir subi de la cyberviolence au moins une fois par rapport à **39 % des garçons**.²

Certains types de cyberviolences sont vécues plus fréquemment par les femmes et les filles (p. ex. le **body shaming**, c'est-à-dire des commentaires désobligeants sur l'apparence). Les femmes et les filles (surtout celles qui ont entre 18 et 24 ans) sont aussi touchées par les formes les plus sévères telles que la **traque (cyberstalking)** et le **harcèlement sexuel**.³

(Cyber)misogynie : Haine envers les femmes ou préjugés envers celles-ci, notamment qu'elles seraient inférieures aux hommes.⁴

(Cyber)sexisme : Forme de discrimination basée sur le sexe qui repose sur un ensemble de croyances, de valeurs, d'attitudes et de modèles stéréotypés. Il divise rôles, habiletés, intérêts et comportements selon le sexe, ce qui a pour effet de limiter le développement de l'individu (le plus souvent les femmes) sur tous les plans : personnel, professionnel et social.⁵

StopLesCyberviolences.ca

Photo par Agê Barros sur Unsplash

¹Adapté de Tech Without Violence, 2016; Relais-femmes, 2020

²Fisher, 2016 dans Relais-femmes, 2020

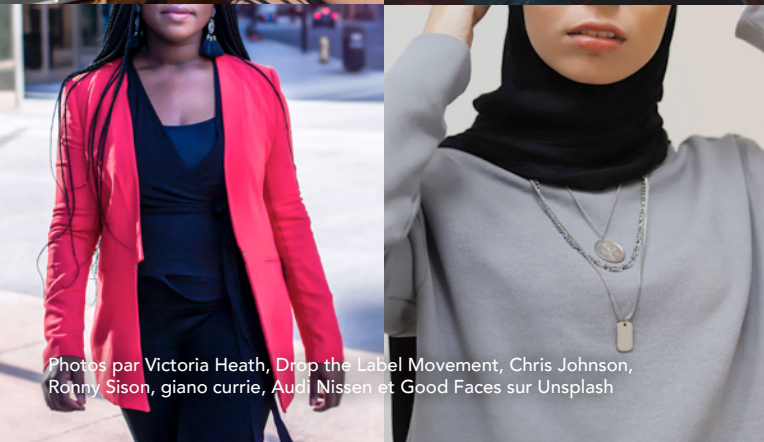
³Pew Research Centre, 2014 dans Relais-femmes, 2020

⁴Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur, 2020

⁵Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur, 2020



FICHE-INFO : CYBERVIOLENCES ET GROUPES DISCRIMINÉS



Les cyberviolences sont plus fréquentes envers certains groupes discriminés :

- femmes¹
- personnes issues d'un **groupe ethnoculturel** ou **religieux minorisé**²
- personnes **racisées**³
- personnes issues des communautés **LGBTQIA2+**⁴

Dans le cas de femmes issues d'un ou de plusieurs de ces autres groupes discriminés, l'effet des cyberviolences peut s'amplifier (c'est-à-dire que les cyberviolences sont encore plus fréquentes). Par exemple :

- femmes noires⁵
- femmes d'un groupe ethnoculturel ou religieux minorisé⁶
- femmes autochtones⁷
- lesbiennes ou bisexuelles⁸
- non-binaires⁹
- femmes ayant des handicaps¹⁰

Des femmes de certaines professions semblent également être plus visées, notamment lorsque la prise de parole publique est impliquée. Par exemple :

- **politiciennes**¹¹
- **journalistes**¹²

[StopLesCyberviolences.ca](https://stoplescyberviolences.ca)

¹Gauvreau, 2018; Clermont-Dion, 2018; Corbeil, 2015; Burlock et Hudon, 2018; Amnistie internationale, 2018; Statistique Canada dans La Presse Canadienne, 2016; Canadian Race Relations Foundation & Abacus Data, n. d. dans Dunlevy, 2021; Banet-Weiser, 2018

²Amnistie internationale et Element AI dans Champagne, 2018; Relais-femmes, 2020

³Amnistie internationale et Element AI dans Champagne, 2018; Canadian Race Relations Foundation & Abacus Data, n. d. dans Dunlevy, 2021

⁴Canadian Race Relations Foundation & Abacus Data, n. d. dans Dunlevy, 2021; chez les jeunes LGBTQIA2+ dans Cyr, 2021, dans Blais et Séguin, n.d., et chez les 15-29 ans selon Statistique Canada dans La Presse Canadienne, 2016; plus de violences sexuelles en ligne dans Ducharme, 2019

⁵Selon une étude d'Amnistie internationale et Element AI dans Champagne, 2018; Bailey, 2021

⁶Amnistie internationale, 2018; Awada dans Elkouri, 2018

⁷Burlock et Hudon, 2018

⁸Vaillancourt et Antoine, 2019; Corbeil, 2015; Burlock et Hudon, 2018; Amnistie internationale, 2018

⁹Amnistie internationale, 2018

¹⁰Amnistie internationale, 2018; Relais-femmes, 2020

¹¹Terriennes, 2019; Dunlevy, 2021

¹²Dunlevy, 2021; Reporters sans frontières dans Agence France-Presse, 2018; Corbeil, 2015



FICHE-INFO : TYPES DE CYBERVIOLENCES

Les cyberviolences peuvent prendre de multiples formes. Certains comportements sont criminels et d'autres sont violents sans toutefois être criminels. Voici les cyberviolences que l'on rencontre le plus fréquemment.

ATTENTION, selon la façon dont les comportements violents se manifestent dans leur contexte, ils peuvent parfois devenir des infractions criminelles. Par exemple, la (cyber)intimidation peut constituer un crime si la personne qui intimide harcèle ou menace la personne intimidée.

COMPORTEMENTS VIOLENTS

BODY SHAMING

Expression anglaise qui signifie « humiliation du corps ». C'est intimider quelqu'un.e ou s'en moquer à cause de son physique, considéré comme atypique.¹

SLUT SHAMING

Néologisme composé des mots anglais *slut* (salope) et *shame* (honte). *Slut shaming* désigne le fait de critiquer, stigmatiser, culpabiliser ou encore déconsidérer toute femme dont l'attitude, le comportement et/ou l'aspect physique sont jugés provoquants, trop sexuels ou immoraux. Les attaques peuvent être physiques ou morales et entretiennent l'idée que le sexe est dégradant pour les femmes.²

TROLLING

Le *trolling* en ligne est défini comme étant un comportement trompeur, destructeur ou perturbateur dans divers environnements sociaux sur Internet pour nulle autre raison que le plaisir. Les trolls aiment semer le trouble et exploiter les points sensibles pour jouer avec les émotions des autres.³

(CYBER)INTIMIDATION

Au Québec, l'intimidation est définie par la *Loi sur l'instruction publique* comme tout comportement, parole, acte ou geste répété qui a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser une personne. L'intimidation se caractérise par un contexte d'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées. On parle de cyberintimidation lorsqu'elle se produit dans le cyberspace.⁴

DOXXING

Le terme *doxxing* tire son nom de l'extension de fichier .docx, c'est-à-dire les documents créés par le logiciel Word. Plus largement, il fait référence à la fuite d'informations ou d'éléments personnels concernant un individu ou une entreprise, sans le consentement de la personne ou de l'entreprise en question. Le but est souvent de dénoncer la cible, voire de lui nuire.⁵

VIDÉOLYNCHAGE

Pratique répréhensible dans laquelle un.e adolescent.e ou un groupe d'adolescent.e.s agresse ou humilie une victime, qui leur est généralement inconnue, pendant qu'un.e complice filme la scène avec son téléphone cellulaire dans le but de diffuser ensuite sur Internet ces images de violence.⁶

StopLesCyberviolences.ca

¹Radio-Canada, 2018

²Conseil du statut de la femme, 2021

³Psychomédia, 2014

⁴*Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c I-13.3

⁵Vigneault, 2019

⁶Office québécois de la langue française, 2007



FICHE-INFO : TYPES DE CYBERVIOLENCES (suite)

INFRACTIONS CRIMINELLES

Au Canada, les infractions criminelles sont définies par le *Code criminel*. Pour une discussion plus complète des infractions criminelles, référez-vous aux pages 23 à 27.

(CYBER)HARCÈLEMENT

Au Canada, il est criminel de se comporter d'une manière qui fait craindre à une personne pour sa sécurité (physique ou psychologique) ou celle d'une de ses connaissances. Le harcèlement est un crime, peu importe le moyen de communication utilisé, qu'il soit en ligne ou hors ligne. Le harcèlement n'a pas besoin d'être répétitif pour être criminel.

CONSEIL AU SUICIDE

Au Canada, il est criminel de conseiller une personne à commettre un suicide ou d'encourager une personne à se donner la mort. Une personne peut en être trouvée coupable même si la victime n'a pas essayé de se suicider.

EXPLOITATION SEXUELLE

Au Canada, il est criminel pour toute personne en situation d'autorité ou de confiance envers un.e adolescent.e de toucher une partie du corps de l'adolescent.e à des fins sexuelles. Il en est de même si la personne en situation d'autorité ou de confiance invite ou incite l'adolescent.e à la toucher, à se toucher soi-même ou à toucher une autre personne à des fins sexuelles. Même si l'adolescent.e donne son consentement, ce consentement n'est plus valide dès qu'il existe une relation d'autorité ou de dépendance.

FAUX RENSEIGNEMENTS

Au Canada, il est criminel de communiquer des renseignements faux par lettre ou tout moyen de télécommunication dans le but de nuire à quelqu'un.e ou de l'alarmer.

INCITATION À LA HAINE

Au Canada, il est criminel de faire des déclarations dans un endroit public (ce qui inclut les réseaux sociaux) qui encouragent les gens à manifester de l'animosité ou à entreprendre des actions contre un groupe de personnes identifiables, par exemple, par la couleur de peau, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

LEURRE

Au Canada, il est criminel de communiquer avec une personne de moins de 18 ans avec quelconque moyen de télécommunication dans le but de commettre une infraction. Par exemple, il est interdit de communiquer avec une personne de moins de 18 ans avec un ordinateur dans le but de commettre une infraction à caractère sexuel comme de l'exploitation sexuelle. Il est également interdit de tromper par quelconque moyen de télécommunication une personne de moins de 14 ans pour faciliter son enlèvement.

MENACES

Au Canada, il est criminel de faire ou de transmettre des menaces de causer la mort, des blessures ou une agression sexuelle à une personne ou un groupe de personnes, de brûler, détruire ou endommager des biens ou de tuer, empoisonner ou blesser l'animal d'une personne.

PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Au Canada, il est criminel de mettre en scène des personnes de moins de 18 ans dans un contexte ou un but sexuel. Il est interdit de produire, distribuer, posséder ou donner accès à de la pornographie juvénile.

PUBLICATION NON CONSENSUELLE D'UNE IMAGE INTIME

Au Canada, il est criminel de publier, distribuer, transmettre, vendre ou rendre accessible une image intime d'une personne, ou en faire la publicité, sans son consentement. La pornographie vengeresse (*revenge porn*) en est un exemple.

(S)EXTORSION

Au Canada, il est criminel de s'adonner à une forme de chantage dans le but d'obtenir un avantage, comme de l'argent. On parle de sextorsion lorsque le but est d'obtenir des faveurs sexuelles, y compris de la pornographie.



! FICHE-INFO : LES GENS POUVANT ÊTRE IMPLIQUÉS DANS LES (CYBER)VIOLENCES

CINQ RÔLES

Dans une situation d'intimidation (à l'école comme en ligne), les personnes impliquées peuvent occuper l'un des cinq rôles suivants :

- **Auteur.e** de la violence (commet l'agression)
- **Victime** (subit la cyberviolence)
- **Témoin participatif.ve** (participe à la violence, même s'il n'en est pas l'auteur.e.)
- **Témoin passif.ve** (ne participe pas à la violence, mais l'observe sans rien faire)
- **Défenseur.e** (défend la victime)

DEUX AUDITOIRES

Dans les situations de (cyber)intimidation, on parle parfois de « deux auditoires », c'est-à-dire que l'auteur.e de la (cyber)violence s'adresse à la victime, mais aussi aux témoins. C'est le cas par exemple lorsque l'intention est de démontrer au groupe qu'il est le ou la dominant.e du groupe (« regardez, gang... c'est moi qui décide ici »).

RÔLE IMPORTANT DES TÉMOINS

Les témoins ont aussi un rôle important à jouer dans les situations de cyberintimidation tout comme dans les autres types de cyberviolences (en ne renforçant pas l'auteur.e des cyberviolences et en n'isolant pas la victime).

AUTRES PERSONNES IMPLIQUÉES (ENTOURAGE ÉLARGI)

Certaines situations de cyberviolences impliquent aussi des gens autour (ami.e.s, famille, personnel de l'école, intervenant.e.s, avocat.e.s, policier.ère.s, etc.)

StopLesCyberviolences.ca

! FICHE-INFO : CONSÉQUENCES POTENTIELLES DES CYBERVIOLENCES

IMPACTS PSYCHOLOGIQUES, AFFECTIFS ET COMPORTEMENTAUX

- Émotions difficiles : détresse, insécurité, humiliation, colère, impuissance, culpabilité, sentiment de trahison, méfiance, etc.
- Baisse d'estime de soi
- Anxiété
- Dépression
- Abus d'alcool et de drogues
- Isolement
- Automutilation
- Idées suicidaires/tentatives/suicide
- Traumatismes

IMPACTS PSYCHOSOMATIQUES (OU PSYCHOLOGIQUES ET PHYSIOLOGIQUES)

- Somatisation (maux de ventre, maux de tête, etc.)
- Trouble alimentaire
- Perte d'appétit
- Difficulté à dormir
- Les cyberviolences peuvent conduire à des événements difficiles ou à des abus dans la vie réelle (p. ex. leurre qui mène à un abus sexuel; menace qui mène à un abus physique)

IMPACTS SCOLAIRES

- Difficultés de concentration
- Baisse des résultats scolaires
- Absentéisme
- Impact sur le climat scolaire (plus de stress, méfiance, etc.)
- Changement d'école
- Décrochage

IMPACTS RELATIONNELS/SOCIAUX

- Méfiance envers les gens
- Conflits et problèmes relationnels
- Pertes d'amitiés
- Discrimination
- Exclusion

IMPACTS FINANCIERS

- Coûts associés aux démarches judiciaires
- Coûts associés aux services de thérapeutes

IMPACTS JURIDIQUES (CRIMINELS) POUR LES PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS

- Poursuites au criminel et participation à un long processus judiciaire
- Sanctions judiciaires
- Ouverture d'un dossier d'adolescent.e

*Les impacts juridiques d'une accusation seront repris plus en détail à la section C – Connaître les lois : tes droits et tes responsabilités à la p. 27.





FICHE-INFO : CAUSES/ FACTEURS EXPLICATIFS DE CERTAINES CYBERVIOLENCES

On ne sait pas toujours pourquoi quelqu'un.e commet des actes de cyberviolences. Des fois, c'est dans l'intention de faire du mal et d'autres fois pas. L'idée n'est pas de faire un « procès d'intentions », mais de mieux comprendre certaines raisons derrière le geste. Cette liste de causes/raisons/facteurs n'est pas exhaustive, puisque cela dépend aussi des types de cyberviolences. Voici quelques exemples :

LA SOCIÉTÉ

CAUSES/FACTEURS SOCIÉTAUX/CULTURELS

- Discrimination dans la société (sexisme, racisme, homophobie, transphobie, capacitisme, etc.)
- Socialisation stéréotypée des gars et des filles (et le double standard)
- Société axée sur l'apparence
- Intérêts des entreprises à vendre des produits
- Encouragements dans les médias à être sexy, à sexter, etc.
- Représentation des relations de couple à la télé/relations sexuelles dans la pornographie
- Omniprésence et banalisation de la violence dans les médias

LES AMI.E.S, LA CLASSE, LES AMOUREUX.EUSES, LA FAMILLE, ETC.

CAUSES/FACTEURS RELATIONNELS

- Vouloir dominer/contrôler/nuire/humilier/blesser
- Vouloir faire taire quelqu'un.e ou ses opinions
- Vouloir plaire à quelqu'un.e (amoureux.euse, ami.e, etc.)
- Vouloir séduire
- Vouloir faire rire
- Vouloir avoir l'air *cool* ou *tough*
- Pression sociale
- Vouloir faire comme les autres
- vouloir prouver son statut de dominant.e dans un groupe
- Rabaisser pour se remonter
- Pour potiner/créer des alliances avec des ami.e.s
- Distance de la victime (on ne voit pas comment ça l'affecte)
- Encadrement des parents (ou absence d'encadrement)

LA PERSONNE

CAUSES/FACTEURS INDIVIDUELS

- Immaturité (âge)
- Besoin d'attention
- Vouloir être attrayant.e/populaire, etc.
- Anonymat présumé sur les réseaux sociaux (se croire caché.e et anonyme derrière son écran)
- Manque d'empathie
- Ignorance
- Vengeance
- Haine
- Discrimination
- Jalousie
- Difficulté à gérer ses conflits et à communiquer
- Pour obtenir quelque chose (argent, sexe, etc.)
- Par détresse (les auteur.e.s de cyberviolences vivent parfois eux-mêmes des choses difficiles)
- Vouloir expérimenter sexuellement/par désir/par plaisir
- Frustration d'être rejeté.e (p. ex. les *incels**)
- Psychopathologies**

Références : Inspiré du modèle écologique de Bronfenbrenner. Certains facteurs proviennent de Fondation Marie-Vincent, 2018 et de Sanfaçon (2013) dans Bourré, Fondation Jasmin Roy et Fondation Desjardins, 2016.

**Incels* : terme utilisé pour désigner les célibataires involontaires

**Nuance importante : les personnes présentant des psychopathologies ne sont pas toutes auteures de cyberviolences, mais certaines cyberviolences sont causées parce que certaines personnes ont des psychopathologies sévères (p. ex. trouble de personnalité)



FICHE-INFO : LE VIOLENTOMÈTRE

PROFITE

Respecte tes décisions, tes désirs, tes goûts

Accepte tes ami.e.s et ta famille

A confiance en toi

Est content.e que tu te sentes épanoui.e

S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble

VILIGEANCE, DIS STOP

Te fais du chantage si tu refuses de faire quelque chose

Rabaisse tes opinions et tes projets

Se moque de toi en public

Est jaloux.se et possessif.ve en permanence

Te manipule

Contrôle tes sorties, tes habits, ton maquillage

Fouille tes textos, tes courriels, tes applis

Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes

T'isole de ta famille et de tes proches

T'oblige à regarder des films pornos

PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE

T'humilie et te traite de fou.ille quand tu lui fais des reproches

« Pète les plombs » lorsque quelque chose lui déplaît

Menace de se suicider à cause de toi

Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe

Te touche les parties intimes sans ton consentement

T'oblige à avoir des relations sexuelles

Te menace avec une arme



FICHE-INFO : CYBERVIOLENCES... OÙ OBTENIR DE L'AIDE

Que tu sois victime, témoin ou auteur.e de cyberviolences, voici des ressources à ta portée.

TYPE D'AIDE

Cyberviolences
ou abus sexuels

RESSOURCES

AidezMoiSVP.ca (Site qui aide les ados à bloquer la propagation de photos/vidéos à caractère sexuel)
<https://aidezmoisvp.ca/app/fr/>

Cyberaide.ca (La centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur l'internet)
<https://www.cyberaide.ca/app/fr/>
1-866-658-9022

Fondation Marie-Vincent (Organisme de soutien pour enfants, adolescent.e.s, victimes de violence sexuelle et physique)
<https://marie-vincent.org/en/>
514-362-6226

RQCALACS (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)
<http://www.rqcalacs.qc.ca>
1-888-333-9007

Intimidation/
Violence

PrevNet.ca (Réseau national pour contrer l'intimidation et la violence et encourager les relations saines)
<https://www.preynet.ca/fr>

Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais (Fondation pour la prévention de la violence, la discrimination et l'intimidation)
<https://fondationjasminroy.com>

Violence conjugale

SOS Violence conjugale (Organisme voué à la sécurité des victimes de violence conjugale qui offre des services aux victimes)
<https://sosviolenceconjugale.ca/fr>
1-800-363-9010

Police/
Cybercriminalité

Appelle ton **poste de police de quartier, 911** en cas d'urgence

Centre de prévention du crime chez les jeunes – GRC
(intimidation, cyberintimidation, sécurité en ligne, problèmes de violence, etc.)
<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/securite-des-jeunes/centre-de-prevention-du-crime-chez-les-jeunes>

Sûreté du Québec (cybercriminalité, extorsion, vol d'identité, pornographie juvénile, etc.)
<https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention/>
***4141** à partir d'un téléphone cellulaire



FICHE-INFO : CYBERVIOLENCES... OÙ OBTENIR DE L'AIDE (suite)

TYPE D'AIDE

Lignes d'écoute
jeunesse/Clavardage
(générales)

À l'école

Thérapeute

911/Urgence/
Idées suicidaires

811-Info sociale

Infos juridiques

RESSOURCES

Tel-Jeunes :

Ligne téléphonique : **1-800-263-2266**
Texto : **514-600-1002**
Clavardage : <https://www.teljeunes.com>

Jeunesse, J'écoute :

Ligne téléphonique : **1-800-668-6868**
Texto : **686868**
Clavardage : <https://jeunessejecoute.ca/>

Interligne (Organisme offrant des services d'écoute et de soutien aux personnes LGBTQ+)

<https://interligne.co>
1-888-505-1010

Depuis la Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, chaque école est tenue d'avoir un protocole pour soutenir les jeunes. Consulte un.e enseignant.e, directeur.trice ou intervenant.e à ton école.

Pour consulter un.e psychologue ou psychothérapeute au privé, fais une recherche par mots-clés : <https://www.ordrepsy.qc.ca>.

Pour consulter un.e psychologue ou psychothérapeute au public, appelle à ton **CLSC**. (Vaut mieux s'y prendre d'avance, probabilité de liste d'attente)
Pour trouver ton CLSC : <https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/clsc/>.

Pour toute urgence, n'hésite pas à appeler le **911** ou à te présenter à l'urgence de l'hôpital. En cas d'idées suicidaires, tu peux contacter en tout temps :
<https://commentparlerdusuicide.com>
<https://suicide.ca>
1-866-APPELLE
(1-866-277-3553)

Le **811** est un service de consultation téléphonique gratuit, confidentiel et accessible **24 heures sur 24, 7/7** en cas de problème de santé, de difficulté ou de détresse.

Éducaloi (Organisme qui a pour mission d'informer le public sur la loi, sur ses droits et sur ses responsabilités)
<https://educaloi.qc.ca/>

Juripop Organisme qui offre des services juridiques à coût modique et qui crée des projets d'information juridique
<https://juripop.org>
1-855-JURIPOP
(1-855-587-4767)

Cliquezjustice.ca (Portail canadien d'information qui aide à comprendre et à gérer les situations juridiques du quotidien)
<https://www.cliquezjustice.ca>